

minutieuse à l'autre endroit et en comité. Tout le monde souscrit au principe du bill et tout le monde reconnaît qu'il aurait fallu depuis longtemps déjà adopter des mesures législatives précises en vue d'assurer d'une façon ordonnée la mise en valeur et la conservation des ressources minérales dont l'existence ne fait maintenant plus de doute. Je crois savoir que c'est là l'objet du bill et c'est là-dessus que le ministre d'État (M. Andras) a insisté dans ses remarques préliminaires.

En vérité, on n'a commencé à s'intéresser à la mise en valeur des régions septentrionales que ces dernières années. En 1953, le gouvernement fédéral a passé une mesure établissant un ministère des Affaires du Nord qui, pour la première fois dans l'histoire du Canada, a reconnu la responsabilité canadienne à l'égard du Nord. Il y a toujours, dans cette enceinte, des députés qui étaient présents lorsque cette mesure a été adoptée pour la première fois. Le développement qui a eu lieu vers la fin des années 50 et au début des années 60 a été accueilli avec une mesure de scepticisme, ce qui est inévitable, peut-être, puisque les Canadiens, comme le montre notre histoire, ont eu tendance à se grouper le long de la frontière méridionale du Canada à toutes les époques de notre expansion. La population canadienne est, dit-on, concentrée le long de la frontière canado-américaine. On a dit que les Canadiens vivent aussi près de la frontière des États-Unis que les lois américaines sur l'immigration le permettent.

Ce phénomène faisant partie de l'histoire du Canada, on comprend que lorsque le gouvernement du Canada, de 1957 à 1963, a entrepris de promouvoir, dans sa plus grande portée, la notion d'expansion du Nord, toute l'affaire a été saluée avec un certain scepticisme voire ridiculisée. Cette époque est maintenant révolue, mais nous sommes heureux de constater que le gouvernement actuel est aussi enthousiasmé par le développement du Nord que l'était le gouvernement précédent, en 1957.

Pour indiquer avec quelle rapidité l'intérêt pour la prospection du pétrole, du gaz et des richesses minières du Nord s'est accru, j'aimerais citer quelques chiffres. À la fin des années 50, les permis d'exploration concernaient seulement environ 50 millions d'acres. Ils en concernent maintenant 250 millions. Environ 5 millions de dollars ont été consacrés à l'exploration dans la première période. Or, les frais d'exploration ont atteint environ 50 millions de dollars par la suite, quand le programme de développement est entré en vigueur. C'est presque autant d'argent qu'on en dépense chaque année en Alberta, qui est notre grande province productrice de pétrole et de gaz. Les frais y atteignent, en moyenne, environ 100 millions de dollars par an.

Le projet de loi est le résultat d'une expérience considérable, à la fois positive et négative, dans la prospection, la conservation et l'expansion des gisements pétrolifères au Canada. Il n'est pas nécessaire de citer certains des aspects malheureux de cette période d'expansion. Nos premières erreurs, en Alberta, ont été pour nous de dures leçons. Les porte-parole de l'autre endroit en ont traité en détail en parlant du gaspillage du gisement de Turner Valley et des mesures des anciens gouvernements fédéraux et provinciaux qui n'ont pas réussi à assurer la protection de nos ressources minières au profit du peuple canadien. Tels sont les aspects les moins heureux des débuts de la prospection du pétrole et du gaz au Canada.

J'aimerais maintenant indiquer certains des événements heureux qui sont vraiment, aujourd'hui, le fondement de cette mesure. Le projet de loi résulte, en réalité, du travail de l'Office national de l'énergie qui participe intégralement, aujourd'hui, à notre politique concernant le pétrole et le développement du Nord. Il résulte de notre politique nationale du pétrole entreprise par l'Office national de l'énergie. Je suppose que cette mesure comprendra les dispositions de la participation canadienne qui assureront le développement des ressources du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, compte tenu des meilleurs intérêts de tous les Canadiens.

● (5.20 p.m.)

J'ai rendu hommage aux pionniers. Il y en a eu d'autres, plus près de nous, qui méritent une mention honorable pour avoir permis la réalisation actuelle. C'est en 1961-1962 qu'un groupe de hardis explorateurs se sont aventurés pour la première fois aux confins de l'Arctique en quête de ce que les sceptiques considéraient comme un mirage du pétrole. Malheureusement, nous entendons peu parler de ce groupe de petites sociétés canadiennes qui se sont rendues dans la partie la plus reculée des îles de l'Arctique pour y faire des forages pour des gisements de pétrole et de gaz qui renfermaient, d'après eux, selon les meilleures données géologiques disponibles à cette époque, des milliards de barils au-dessous des terrains arides et gelés du lointain Arctique canadien. Deux des inspireurs de cette aventure sont M. Jack Gallagher, de la Dome Petroleum, et Peter Bowden, qui y a expédié son matériel de forage. C'est une époque qu'il ne faudrait pas oublier car elle a tracé la voie à la prospection qui se poursuit à l'heure actuelle dans l'Arctique canadien.

Bon nombre de ceux qui font partie des groupes de forage ont déjà participé à l'expédition de l'hiver de 1961-1962 sur l'île Melville, à Winter Harbour. Je me souviens que ces Canadiens enthousiastes n'avaient pu